GRAND CONSEIL **QUE 2447**
de la République et canton de Genève

Signataire : Philippe de Rougemont

Date de dépôt : 29 octobre 2026

Question écrite urgente

Est-ce que l'Etat prévoit d'exproprier en prévision du projet FCC du CERN ?

- Durant une séance de concertation sur le projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC) du CERN qui s'est déroulée du 18 mai au 2 octobre 2026, on a pu entendre d'une personne représentant le CERN que des négociations étaient en cours pour acquérir les terrains adjacents au futur chantier. Il n'est pas sûr s'il s'agissait de l'Etat ou du CERN qui comptait acheter ou négocier.
- Le CERN en tant qu'OIG a la possibilité de demander des expropriations par le biais d'une démarche auprès de la Confédération, au-dessus du canton.
- Sur **Presinge**, quatre parcelles qui n'appartiennent pas à l'Etat sont potentiellement visées : les n^{os} 2112 et 2638 et, toutes deux avec habitations, les n^{os} 2111 et 2637.
- Sur **Choulex** : il s'agit des terrains agricoles 1802, 10015, 10016, 10017, 10018, 10019, 2622, et une grande propriété sur la parcelle 2621.

Ces considérants m'amènent à poser les questions suivantes, et je remercie d'avance le Conseil d'Etat de l'attention qu'il leur portera pour y répondre :

- ***Est-ce que des négociations sont réellement en cours ?***
- ***Si oui, où en sont-elles ?***
- ***Si oui, combien l'Etat compte-t-il verser au maximum pour acquérir ces terrains ? Cela se fera-t-il sous forme de crédit d'investissement ?***

- ***Est-ce un moyen d'écarter de potentiels recours ?***
- ***N'est-ce pas prématuré, dans la mesure où les Etats membres ne sont pas encore positionnés et le financement de loin pas assuré ?***
- ***Que compte faire l'Etat de ces terrains et de ces maisons si le projet est avorté ?***
- ***Est-ce que le CERN devra verser une rétribution à l'Etat pour utiliser ces terrains ?***
- ***Comment seront dédommagés les agriculteurs qui exploitent ces terrains ?***